

**Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 14<sup>e</sup> jour de juillet 2014, à compter de 20 h, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond**

Sont présents les conseillers : Messieurs René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold et Jean Cormier, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assiste également à la réunion Madame Céline Leblanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

**205-07-14**

**1. Autorisation de vente de terrains excédentaires**

**1.1 Vente à M. Cecil Mann – Lots visés : 52-1-152P, 52-1-161P, 52-1-154P et 52-1-153P**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Cecil Mann, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 110, rue de Lesseps, des lots suivants : 52-1-152P, 52-1-161P, 52-1-154P et 52-1-153P désignés comme suit : borné au Nord-Ouest par les lots 51-3 et 51-8; au Nord-Est par les lots 52-1-163P et 52-1-162P; au Sud-Est par les lots 52-1-12 et 52-1-11; au Sud-Ouest par les lots 52-1-152P et 52-1-161P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

**206-07-14**

**1.2 Vente à Mme Sheila Duncan – Lots visés : 52-1-152P, 52-1-161P, 52-1-154P et 52-1-153P**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Sheila Duncan, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 112, rue de Lesseps, des lots suivants : 52-1-152P, 52-1-161P, 52-1-154P et 52-1-153P désignés comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-3; au Nord-Est par les lots 52-1-152P et 52-1-161P; au Sud-Est par le lot 52-1-10; au Sud-Ouest par les lots 52-1-153P, 52-1-154P, 52-2-3P et 52-1-161P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

**207-07-14**

**1.3 Vente à M. Jean-Guy Cyr – Lots visés : 52-1-151P et 52-1-154P**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Jean-Guy Cyr, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 114, rue de Lesseps, des lots suivants : 52-1-151P et 52-1-154P désignés comme suit : borné au Nord-Ouest par les lots 52-1-151P et 52-1-154P; au Nord-Est par les lots 52-1-9 et 52-1-8P; au Sud-Est par le lot 52-1-152P; au Sud-Ouest par les lots 52-5 et 52-1-154P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

**208-07-14**

**1.4 Vente à M. Jonathan Henry – Lot visé : 52-1-151P**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Jonathan Henry, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 120, rue de Lesseps, du lot suivant : 52-1-151P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 52-1-8P; au Nord-Est par le lot 52-1-151-1; au Sud-Est par le lot 52-5; au Sud-Ouest par le lot 52-1-151P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

- 209-07-14 1.5 Vente à M. Éric Dion – Lots visés : 52-1-148P, 52-1-163P et 52-1-155P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Éric Dion, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 125, rue Berry, des lots suivants : 52-1-148P, 52-1-163P et 52-1-155P désignés comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par les lots 52-1-148P, 52-1-163P et 52-1-155P; au Sud-Est par le lot 52-1-22; au Sud-Ouest par les lots 52-1-148P, 52-1-163P et 52-1-155P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 210-07-14 1.6 Vente à Mme Gisèle Poirier et M. Paul-Aimé Therrien – Lot visé : 929P**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Gisèle Poirier et M. Paul-Aimé Therrien, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 173, avenue Bert-Dimock, du lot suivant : 929P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 929-40; au Nord-Est par le lot 929-32; au Sud-Est par les lots 929-25-1 et 929-25-2; au Sud-Ouest par le lot 929P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 211-07-14 1.7 Vente à Mme Lisa Wanda Campbell – Lot visé : 929P**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Wanda Campbell, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 171, avenue Bert-Dimock, du lot suivant : 929P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 86-22P; au Nord-Est par le lot 929-40; au Sud-Est par le lot 929P; au Sud-Ouest par le lot 929-25-2, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 212-07-14 1.8 Vente à M. Marcel Ritchie – Lot visé : 944P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à M. Marcel Ritchie, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 146, boulevard Perron Est, du lot suivant : 944P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 944-1; au Nord-Est par le lot 149-1-6; au Sud-Est par le lot 1041; au Sud-Ouest par le lot 149-11, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 213-07-14 1.9 Vente à Mme Ginette Cyr – Lot visé : 93-11P**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Ginette Cyr, dans la cour arrière de la propriété du 134, rue du Curé-Miville, du lot suivant : 93-11P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 93-9; au Nord par le lot 929-2, propriété de Ginette Cyr; à l'Est par une autre partie du lot 93-11, étant la propriété de Jocelyn Gagné, ou représentants, au Sud-Est par le lot 93-12, au Sud-Ouest par le lot 93-6 et à l'Ouest par le lot 93-7, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

- 214-07-14 1.10 Vente à Mme Gisèle Alain – Lot visé : 52-1-148P**  
Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Gisèle Alain, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 148, rue Patapédia, du lot suivant : 52-1-148P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-148P; au Sud-Est par le lot 52-1-31; au Sud-Ouest par le lot 52-1-148P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 215-07-14 1.11 Vente à Mme Geneviève Audet et M. Ryan Greene – Lot visé : 52-1-148P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Geneviève Audet et M. Ryan Greene, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 146, rue Patapédia, du lot suivant : 52-1-148P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-33; au Sud-Est par le lot 52-1-32; au Sud-Ouest par le lot 52-1-148P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 216-07-14 1.12 Vente à Mme Lisa Legouffe et M. Denis Pietrantonio – Lot visé : 52-1-150P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Lisa Legouffe et M. Denis Pietrantonio, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 187, rue Stanley, du lot suivant : 52-1-150P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-150P; au Sud-Est par le lot 52-1-112; au Sud-Ouest par le lot 52-1-150P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 217-07-14 1.13 Vente à Mme Nancy Couture – Lot visé : 52-1-150P**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Nancy Couture, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 173, rue Stanley, du lot suivant : 52-1-150P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-150P; au Sud-Est par le lot 52-1-103; au Sud-Ouest par le lot 52-1-150P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 218-07-14 1.14 Vente à Mme Angella Leblanc et M. Robert Leblanc – Lot visé : 52-1-150P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Angella Leblanc et M. Robert Leblanc, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 177, rue Stanley, du lot suivant : 52-1-150P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-150P; au Sud-Est par le lot 52-1-105; au Sud-Ouest par le lot 52-1-150P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.

- 219-07-14 1.15 Vente à Mme Renée Thibault – Lot visé : 52-1-150P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Renée Thibault, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 181, rue Stanley, du lot suivant : 52-1-150P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-150P; au Sud-Est par le lot 52-1-107; au Sud-Ouest par le lot 52-1-150P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 220-07-14 1.16 Vente à Mme Jessica Girard et M. Michel Loubert – Lot visé : 52-1-150P**  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Jessica Girard et M. Michel Loubert, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 183, rue Stanley, du lot suivant : 52-1-150P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 51-8; au Nord-Est par le lot 52-1-150P; au Sud-Est par le lot 52-1-108; au Sud-Ouest par le lot 52-1-150P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 221-07-14 1.17 Vente à Mme Line Champagne – Lot visé : 95-1P**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Line Champagne, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 124, 5<sup>e</sup> Avenue, du lot suivant : 95-1P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par le lot 1076; au Nord-Est par le lot 95-1P; au Sud-Est par la 5<sup>e</sup> Avenue (93-23-12P); au Sud-Ouest par le lot 93-23-13, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 222-07-14 1.18 Vente à Mme Gisèle Poirier – Lot visé : 95-1P**  
Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente, au prix de un dollar (1 \$) plus taxes, à Mme Gisèle Poirier, dans la cour arrière et dans le prolongement des lignes latérales de la propriété du 122, 5<sup>e</sup> Avenue, du lot suivant : 95-1P désigné comme suit : borné au Nord-Ouest par les lots 948 et 1076; au Nord-Est par le lot 95-10-1; au Sud-Est par la 5<sup>e</sup> Avenue (93-23-12P); au Sud-Ouest par le lot 95-1P, et ce, tel que montré au croquis ci-joint. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour ces transactions. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents.
- 223-07-14 2. Programme FAIR – Volet 4 (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) – Autorisation de signature**  
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR – Volet 4 (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), et ce, pour l'année 2014.
- 224-07-14 3. Préposé(ée) à la billetterie, classe #2 – Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond**  
**Considérant qu'**un affichage a été effectué sur le site internet d'Emploi Québec ainsi que dans le journal l'Informateur, édition du 26 juin 2014, se terminant le 7 juillet 2014;
- Considérant qu'**un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'embauche de Mme Rebecca Leblanc, à titre de préposée à la billetterie, classe #2, pour la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, et ce, à compter du 21 juillet 2014.

**225-07-14 4. Office municipal d'habitation de New Richmond – États financiers au 31 décembre 2013**

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'approuver les états financiers au 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, tel que déposés.

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée.

Céline LeBlanc  
Greffière

Éric Dubé  
Maire